



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 18 mars 2015 à 19 h tenue en la salle du conseil de
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absent :

Monsieur John Judd, conseiller – district 4

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 08.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2015
201503-045 1.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 mars 2015 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 *ORDRE DU JOUR*

1.1 *Ordre du jour de la séance ordinaire du 18 mars 2015*

2 *PROCÈS-VERBAL*

2.1 *Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2015*

3 *DÉPÔTS DE DOCUMENTS*

3.1 *Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement sur les finances (29-2013) 12 mars 2015*

4 *RAPPORTS DES SERVICES*

4.1 *Nomination de madame Anne St-Laurent à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} avril au 31 juillet 2015*

4.2 *Demande d'exemption de taxes foncières pour le 56, avenue Laurendeau*

4.3 *Demande à la Commission de toponymie du Québec pour effectuer le changement de dénomination de certains parcs de Montréal-Est*

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Adoption - Règlement 713-99 – Règlement modifiant le règlement 713 – *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'agrandir la zone 45 à partir de la zone 11 et d'ajouter diverses classes d'usages à la zone 45
- 5.2 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 713 – *Règlement de zonage* et ses amendements afin d'autoriser l'usage « détaillant en véhicules automobiles neufs » dans la zone 8
- 5.3 Premier projet – Règlement 713-100 – Règlement modifiant le règlement 713 – *Règlement de zonage* et ses amendements afin d'autoriser l'usage « détaillant en véhicules automobiles neufs » dans la zone 8
- 5.4 Adoption - Règlement 41-2015 – *Règlement décrétant les travaux de réparation de l'avenue Dubé entre la rue Prince-Albert et le fleuve et de l'avenue de la Grande-Allée entre les rues Notre-Dame et Prince-Albert, et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin* – Projet TP-ST 2014-21

6 CONTRATS

- 6.1 Octroi du contrat à Béton Bélanger / division de Béton Provincial Itée, pour la fourniture de béton préparé – Projet TP-ST 2015-4A – 42 598.24 \$, taxes incluses
- 6.2 Ratification du mandat octroyé à Entreprises C.R. Ménard inc. pour la fuite d'eau sur la conduite de 30 pouces à l'angle de la rue Sherbrooke et de l'avenue Georges-V – 57 487.50 \$, taxes incluses
- 6.3 Octroi du contrat à Solmatech inc. pour le Contrôle qualitatif des matériaux et caractérisations environnementales (laboratoires d'essais) – Projet TP-ST 2015-03 – 126 858.25 \$, taxes incluses
- 6.4 Réception définitive des travaux – Projet DST-2012-57 – Reconstruction du parc des Vétérans
- 6.5 Rejet des soumissions pour le projet TP-ST 2015-03A – Fourniture de mélange bitumineux
- 6.6 Rejet des soumissions pour le projet TP-ST 2015-05A – Fourniture de granulats divers
- 6.7 Convention de partenariat avec la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. (SRLPAT)

7 PERSONNEL

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Demande de subvention pour l'année 2015 du Club de l'Âge d'or de la Ville de Montréal-Est
- 8.2 Demande de la Commission Sports et loisirs de l'est de l'île de Montréal pour une contribution à la 25^e soirée des Wilson
- 8.3 Demande d'autorisation de la bibliothèque Micheline-Gagnon pour donner des documents périmés, démodés ou usés

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2015

201503-046

2.1

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU TRÉSORIER

3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)

201503-047 3.1

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances au 12 mars 2015.

RAPPORT DES SERVICES

4

NOMINATION DE MADAME ANNE ST-LAURENT À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL AU 31 JUILLET 2015

201503-048 4.1

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau maire suppléant pour la période du 1^{er} avril au 31 juillet 2015.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer madame la conseillère Anne St-Laurent à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} avril au 31 juillet 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES POUR LE 56, AVENUE LAURENDEAU

201503-049 4.2

Considérant qu'à la suite d'une inspection, il appert que l'activité principale exercée sur l'immeuble du 56, avenue Laurendeau semble être une activité de ressource intermédiaire venant en aide aux personnes ayant un handicap mental;

Considérant que cette activité s'inscrit comme un usage résidentiel (habitation communautaire) et que cet usage est autorisé dans la zone où se trouve l'immeuble en question;

Considérant que la Ville percevra une compensation pour services municipaux.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De ne pas s'opposer à la demande d'exemption de taxes faite par la Fondation de la déficience intellectuelle et des troubles du spectre de l'autisme de Montréal (Fondation Di-Tsa de Montréal).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC POUR EFFECTUER LE CHANGEMENT DE DÉNOMINATION DE CERTAINS PARCS DE MONTRÉAL-EST

201503-050 4.3

Considérant qu'il y a lieu d'officialiser le changement de nom du parc Montréal-Est auprès de la Commission de toponymie du Québec;

Considérant le souhait du Conseil de changer la dénomination du parc Marien pour parc « Roland-McDuff » et celle du parc René-Labrosse pour « Parc de l'hôtel de ville »;

Considérant qu'une demande doit être faite auprès de la Commission de toponymie du Québec pour ce faire.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De demander à la Commission de toponymie du Québec de changer la dénomination du parc Marien pour parc « Roland-McDuff » et celle du parc René-Labrosse pour « Parc de l'hôtel de ville ».

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu
Mme la conseillère Anne St-Laurent
Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,
M. le conseiller Michel Bélisle.

A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RÈGLEMENTS

5

ADOPTION - RÈGLEMENT 713-99 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 45 À PARTIR DE LA ZONE 11 ET D'AJOUTER DIVERSES CLASSES D'USAGES À LA ZONE 45

201503-051

5.1

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le règlement 713-99 - Règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* et ses amendements afin d'agrandir la zone 45 à partir de la zone 11 et d'ajouter diverses classes d'usages à la zone 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AUTORISER L'USAGE "DÉTAILLANT EN VÉHICULES AUTOMOBILES NEUFS" DANS LA ZONE 8

201503-052

5.2

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, un règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* et ses amendements afin d'autoriser l'usage "détaillant en véhicules automobiles neufs" dans la zone 8.

PREMIER PROJET - RÈGLEMENT 713-100 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AUTORISER L'USAGE "DÉTAILLANT EN VÉHICULES AUTOMOBILES NEUFS" DANS LA ZONE 8

201503-053

5.3

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le premier projet du règlement 713-100 - Règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* et ses amendements afin d'autoriser l'usage "détaillant en véhicules automobiles neufs" dans la zone 8.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 41-2015 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AVENUE DUBÉ ENTRE LA RUE PRINCE-ALBERT ET LE FLEUVE ET DE L'AVENUE DE LA GRANDE-ALLÉE ENTRE LES RUES NOTRE-DAME ET PRINCE-ALBERT, ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT À CETTE FIN

201503-054

5.4

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le règlement 41-2015 - *Règlement décrétant les travaux de réfection de l'avenue Dubé entre la rue Prince-Albert et le fleuve et de l'avenue de la Grande-Allée entre les rues Notre-Dame et Prince-Albert, et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS 6

OCTROI DU CONTRAT À BÉTON BÉLANGER / DIVISION DE BÉTON PROVINCIAL LTÉE, POUR LA FOURNITURE DE BÉTON PRÉPARÉ - PROJET TP-ST 2015-4A - 42 598.24 \$, TAXES INCLUSES

201503-055 6.1

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation pour le projet TP-ST 2015-04A - Fourniture de béton préparé, et ce, pour l'année 2015;

Considérant que trois fournisseurs ont été invités;

Considérant qu'un seul fournisseur a déposé une soumission, soit Béton Bélanger / division de Béton Provincial ltée, pour un montant de 42 598.24 \$, taxes incluses;

Considérant que la soumission déposée est conforme et respecte le budget 2015.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2015-04A - Fourniture de béton préparé - pour l'année 2015 à Béton Bélanger / division de Béton Provincial ltée pour un montant de 42 598.24 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RATIFICATION DU MANDAT OCTROYÉ À ENTREPRISES C.R.MÉNARD INC. POUR LA FUIITE D'EAU SUR LA CONDUITE DE 30 POUCES À L'ANGLE DE LA RUE SHERBROOKE ET DE L'AVENUE GEORGES-V

201503-056 6.2

Considérant que la Ville de Montréal a constaté, au début de janvier 2015, qu'il y avait une fuite d'eau sur la conduite de 30 pouces sur la rue Sherbrooke à l'angle de l'avenue Georges-V;

Considérant que cette conduite du réseau principal d'aqueduc de la Ville de Montréal est située sur notre territoire et que selon le règlement RCG 05-002, le service d'entretien, tel qu'une fuite d'eau, est délégué à la Ville de Montréal-Est;

Considérant l'importance de cette fuite et nos connaissances limitées du réseau principal d'aqueduc, une assistance externe était nécessaire par l'entremise de la compagnie Entreprises C.R. Ménard inc., laquelle a un contrat actif avec Montréal, soit le contrat E-2014-01;

Considérant que les tarifs utilisés sont les mêmes que ceux du contrat avec la Ville de Montréal et qu'une facture sera transmise à cette dernière après la fin des travaux complets de colmatage de la fuite, tel que stipulé dans le RCG-05-002;

Considérant qu'une intervention en deux étapes est nécessaire et qu'une évaluation budgétaire globale représente près de 57 487.50 \$, taxes incluses;

Considérant qu'un montant de 22 995 \$ a déjà été engagé en janvier 2015 et qu'un autre montant de 34 492,50 \$ a été engagé en février 2015, totalisant 57 487.50 \$, taxes incluses;

Considérant que ces commandes ont dû être exécutées en urgence, une ratification du montant total du mandat est nécessaire.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De ratifier le mandat octroyé à Entreprises C.R. Ménard inc. pour réparer la fuite d'eau sur la conduite de 30 pouces à l'angle de la rue Sherbrooke et de l'avenue Georges-V, et ce, pour un montant de 57 487,50 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PROJET TP-ST 2015-03 - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX, ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET CARACTÉRISATIONS ENVIRONNEMENTALES (LABORATOIRE D'ESSAIS)

201503-057

6.3

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2015-03 - Contrôle qualitatif des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales (laboratoire d'essais) la Ville a lancé un appel d'offres public pour services professionnels;

Considérant que cinq firmes ont déposé une soumission;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des documents de présentation, quatre firmes ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points, soit:

- GIE - 8418748 Canada inc. pour un montant de 123 806.46 \$, taxes incluses;
- Solmatech inc. pour un montant de 126 858.25 \$, taxes incluses;
- Groupe Qualitas inc. pour un montant de 140 555.09 \$, taxes incluses;
- Groupe ABS pour un montant de 154 684.72 \$, taxes incluses;

Considérant que le processus a déterminé la firme Solmatech inc. gagnante du concours.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'octroyer le contrat de services professionnels pour le projet TP-ST 2015-03 - Contrôle qualitatif des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales (laboratoire d'essais) à la firme Solmatech inc. pour un montant de 126 858.25 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET DST-2012-57 - RECONSTRUCTION DU PARC DES VÉTÉRANS

201503-058

6.4

Considérant que dans le cadre du projet DST-2012-57 - Reconstruction du parc des Vétérans, les travaux sont complétés;

Considérant qu'une visite de chantier a été effectuée à l'automne 2014.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'accepter la réception définitive des travaux et de payer à Bernard Malo inc. toutes les sommes qui lui sont dues en vertu du contrat octroyé lors de la séance du 26 juin 2013 (résolution CM-201306167).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REJET DES SOUMISSIONS POUR LE PROJET TP-ST 2015-03A - FOURNITURE DE MÉLANGE BITUMINEUX

201503-059

6.5

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation pour le projet TP-ST 2015-03A - Fourniture de mélange bitumineux;

Considérant qu'à la suite de l'ouverture des soumissions, les prix obtenus dépassent largement les estimations budgétaires;

Considérant que le processus d'appel d'offres aurait donc dû être sur SEO;

Considérant qu'il y a lieu de revoir à la baisse les quantités prévisionnelles en fourniture de mélange bitumineux afin de respecter l'enveloppe budgétaire 2015;

Considérant qu'il est prévu à l'appel d'offres sur invitation (article 1.16 des instructions aux soumissionnaires) que « la Ville de Montréal-Est ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ».

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser le rejet des soumissions reçues et autoriser la direction des travaux publics et des services techniques à retourner en appel d'offres sur invitation en révisant les quantités projetées pour 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REJET DES SOUMISSIONS POUR LE PROJET TP-ST 2015-05A - FOURNITURE DE GRANULATS DIVERS

201503-060 6.6

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres pour le projet TP-ST 2015-05A - Fourniture de granulats divers;

Considérant qu'à la suite de l'ouverture des deux soumissions reçues et à l'analyse de celles-ci, le plus bas soumissionnaire est jugé non conforme selon l'article 3.7 du fait que le site d'approvisionnement est situé sur la Rive-Sud de Montréal à plus de 10 km de Montréal-Est et que le prix du 2e soumissionnaire conforme dépasse largement les estimations budgétaires;

Considérant qu'il est prévu à l'appel d'offres sur invitation (article 1.16 des instructions aux soumissionnaires) que « la Ville de Montréal-Est ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ».

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser le rejet des soumissions reçues et autoriser la direction des travaux publics et des services techniques à retourner en appel d'offres pour 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC. (SRLPAT)

201503-061 6.7

Considérant que SRLPAT est le gestionnaire du Centre récréatif Édouard-Rivet;

Considérant que SRLPAT a pour mandat de veiller à la satisfaction des usagers de la Ville de Montréal-Est au centre récréatif;

Considérant que la Ville, par la résolution CM-201501018, confie au partenaire la gestion des demandes faites par les usagers pour l'utilisation des installations du CRER, incluant notamment celles du Club de hockey Rangers Jr AAA de Montréal-Est;

Considérant la clause financière de la convention de partenariat et les résultats financiers préliminaires de l'exercice financier 2014 de SRLPAT;

Considérant le rapport de la Direction des services administratifs et de l'informatique.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De verser à SRLPAT la somme de 22 184 \$ en compensation des dépenses excédentaires générées par la piscine du parc des Vétérans pour l'année 2014, puisée à même les résultats de l'exercice financier 2014 de la Ville de Montréal-Est;

De rembourser un montant de 9 756, 25 \$ payés par le Club de hockey Les Rangers Jr AAA de Montréal-Est de septembre à novembre 2014, en contrepartie des revenus inscrits de la Ville de Montréal-Est pour la location de la glace en 2014;

De permettre aux services administratifs d'annuler la facture # 2014-000393 émise le 4 décembre 2014 plus intérêts et taxes non récupérées étant donné la reprise sérieuse des négociations à ce moment-là.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS 8

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2015 DU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201503-062 8.1

Considérant que le Club de l'Âge d'or de Montréal-Est est un organisme accrédité de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que chaque année, le Conseil accorde une subvention au Club de l'Âge d'or de Montréal-Est pour favoriser la tenue de ses activités;

Considérant que des résidentes et résidents de Montréal-Est font partie du Club de l'Âge d'or de Montréal-Est.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De donner un montant de 4 000 \$ pour le Club de l'Âge d'or de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DEMANDE DE LA COMMISSION SPORTS ET LOISIRS DE L'EST DE L'ÎLE DE MONTRÉAL
POUR UNE CONTRIBUTION À LA 25E SOIRÉE DES WILSON**

201503-063

8.2

Considérant que la Commission Sports et loisirs de l'est de l'île de Montréal s'occupe principalement du programme des Jeux du Québec pour la région Bourassa;

Considérant que la Commission Sports et loisirs de l'est de l'île de Montréal effectue son mandat sans aucun contact avec les services locaux municipaux dans le domaine des sports et loisirs (Montréal-Est et les arrondissements voisins);

Considérant que la Ville de Montréal-Est n'est impliquée dans aucun partenariat avec cet organisme.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De refuser la demande de la Commission Sports et loisirs de l'est de l'île de Montréal pour une contribution à la 25e soirée des Wilson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DEMANDE D'AUTORISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MICHELINE-GAGNON POUR
DONNER DES DOCUMENTS PÉRIMÉS, DÉMODÉS OU USÉS**

201503-064

8.3

Considérant que la bibliothèque Micheline-Gagnon doit procéder à l'élagage de ses documents périmés, démodés ou usés;

Considérant que l'élagage est essentiel dans le développement de la collection et doit s'effectuer de façon continue;

Considérant que l'élagage doit aussi se faire pour maximiser l'espace disponible;

Considérant que le taux d'élagage annuel recommandé est de 5 à 6 % de la collection totale;

Considérant que les documents retirés seront livrés à l'organisme "Cultures à partager" qui transmet ces documents à des organisations africaines, et qui répond aussi à des demandes d'organismes et d'ONG québécois oeuvrant en développement international.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De proposer en priorité aux organismes locaux les documents périmés, démodés ou usés issus des travaux d'élagage de la bibliothèque et, s'il advient que la Direction des communications, de la culture et de la communauté ne trouve pas preneur pour ces documents, de les offrir à l'organisme « Cultures à partager ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

9

AFFAIRE NOUVELLE

10

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201503-065

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 19 h 41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
